



Inscription à l'avance immédiate

Complétez cette fiche de renseignement, **à remettre au professionnel intervenant chez vous** pour bénéficier de l'avance immédiate sur vos prochaines factures et ne payez que **50%**⁽¹⁾ de la somme due! Plus besoin de faire l'avance du crédit d'impôt!

(1) Selon l'article 199 sexdecies du code general des impots
Civilité: Mr. / Mme.
Nom de naissance :
Nom d'usage ⁽²⁾ :
Prénom:
Adresse:
Code Postal et Ville : (2) Uniquement si vous êtes mariée
Email:
Tel Mobile: 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Date de naissance :
Pays de naissance :
Code postal ⁽³⁾ et ville de naissance : (3) Uniquement si le pays de naissance est la France
IBAN ⁽⁴⁾ : FR
BIC:
BIC:



Inscription au dispositif de l'URSSAF

Seulement les factures émises après la validation de l'inscription au dispositif de l'avance immédiate, seront éligibles. Il vous faudra valider sous 7 jours votre compte via un email que vous recevrez de Urssaf